



- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 17 novembre 2014
- Arrêt du projet le 19 juin 2017
- Dossier soumis à enquête publique du 17 novembre au 19 décembre 2017
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 février 2018

ECHELLE :

**1/5000**

PHASE :

**Approbation**

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 21 février 2018 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Poisvilliers.

Le Maire,

En Perspective Urbanisme et Aménagement  
2 rue des Côtes - 28000 Chartres - Tél : 02 37 30 26 75 - courriel : agence@perspective-urba.com

**LEGENDE**

- Limite de zone
- Ua** Zone urbaine habitat traditionnel
- Ub** Zone urbaine habitat récent
- 1Au** Zone d'urbanisation future à court terme
- A** Zone à vocation agricole
- N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Ne** Zone naturelle d'équipements publics sportifs, de détente ou d'enseignement
- Éléments paysagers identifiés ou à créer au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
- Secteur sujet à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- br** Zone de bruit
- Projet de Directive paysagère : zone de protection d'une vue lointaine majeure
- Projet de Directive paysagère : zone de transition
- ir** Infrastructure routière
- Site d'exploitation agricole en activité

